



Prime de risque - Agents De Sécurité (ADS) et SIS

Par kanahein, le 14/02/2017 à 21:23

Bonjour,

Depuis l'évolution de la réglementation concernant l'activité de gardiennage et de surveillance, le code de sécurité intérieure indique que les Agents De Sécurité (=vigile) est la 4^e force après la police/gendarmerie et la police municipale.

De fait, serait-il justifié pour des ADS de demander une prime de risque, eu égard de la violence et l'insécurité qui augmentent en général?

Pour un Service Interne de Sécurité, les mêmes ADS, salariés par exemple d'un hypermarché et exerçants ses fonctions, serait-il légitime de demander une prime en plus du salaire?

Merci d'avance.

Par P.M., le 14/02/2017 à 21:26

Bonjour,

Tant qu'une disposition légale ou conventionnelle ne le prévoit pas, je ne vois pas ce qui obligerait l'employeur à verser une telle prime...

Par kanahein, le 14/02/2017 à 21:54

Bonjour,

Normal!

En même temps, ce sont des choses qui peuvent être mis en négociation comme les autres primes panier, salissure, et bien d'autres, tout en trouvant les arguments.

Merci et bonne soirée.

Teiva

Par P.M., le 14/02/2017 à 22:03

Bien sûr, tout est négociable mais tant qu'un Accord collectif ne le prévoit pas ou une disposition du contrat de travail, il n'y a pas d'obligation...

Par **kanahein**, le **14/02/2017** à **22:09**

Bien évidemment.
Un petit filon pour négociier?
Cdt,

Par **P.M.**, le **14/02/2017** à **22:26**

C'est le role normalement des Représentants du Personnel au niveau de l'entreprise ou des organisations syndicales au niveau de la branche d'activité...